

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le 10 mars 2020, à 20h00, à l'Hôtel de ville, située au 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Monsieur le maire Denis Ranger, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot, Shawn Campbell, Éric Dufresne et Danic Thauvette, tous formant quorum. Le directeur général et secrétaire-trésorier et l'adjointe au directeur général et responsable de l'urbanisme sont aussi présents.

20-03-01 **Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

20-03-02 **Approbation du procès-verbal**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité, que le procès-verbal susmentionné soit approuvé tel que présenté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie par les présentes que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de février 2020 et approuvées par le conseil municipal.

Directeur général et secrétaire-trésorier

20-03-03 **Approbation des comptes payés et à payer**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver et de payer les comptes fournisseurs et la paye des employés selon la liste 2020-03-10.

20-03-04 **Appui à la société canadienne du cancer – Avril, mois de la jonquille**

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant ;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises ;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité :

DE DÉCRÉTER QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON ENCOURAGE la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

20-03-05

Deuxième journée de la course cycliste « Grand Prix cycliste Ste-Justine-de-Newton » et appui à une demande d'aide financière présentée à la députée de Soulanges

ATTENDU QUE le Club cycliste ZVP-Opto Réseau, organisme affilié au Centre Multisports situé à Vaudreuil-Dorion, organise pour une deuxième année, une course cycliste inter-provinciale sur le territoire de Ste-Justine-de-Newton le 13 juin 2020, course nommée « Grand Prix cycliste Ste-Justine-de-Newton »;

ATTENDU QUE le Club ZVP-Opto Réseau veut profiter de l'occasion et des installations déjà en place pour organiser une deuxième épreuve le dimanche 14 juin soit un contre-la-montre individuel;

CONSIDÉRANT QU'aucune épreuve contre-la-montre ne figure au calendrier de la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) entre le CLM Thule à Granby le 2 mai et le championnat canadien Maîtres à Victoriaville le 2 juillet;

ATTENDU QUE l'épreuve est sanctionnée par la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) et, de ce fait, oblige l'organisation à un encadrement réglementaire stricte sous la supervision de commissaires délégués par la FQSC;

ATTENDU QUE les courses se dérouleront entre 8h30 et 13h dans le quadrilatère formé des routes suivantes avec départ et arrivée devant le centre communautaire: rue Principale, route 325N, 2ième rang et Montée Noire ;

ATTENDU QUE le club attend la présence de 250 à 300 participants âgés de 11 ans à 70 ans;

ATTENDU QUE les routes ne seront pas fermées à la circulation mais que, lors du passage d'un ou de cyclistes, les voitures pourront être ralenties ou immobilisées pour quelques secondes;

ATTENDU QUE le club déploiera des bénévoles sur le circuit pour assurer la sécurité des participants et contrôler la circulation aux intersections;

ATTENDU QUE les organisateurs ont effectué une demande de subvention à la députée de Soulanges, madame Marilyne Picard;

ATTENDU QUE les organisateurs ont besoin du centre communautaire pour offrir des facilités aux bénévoles et aux participants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la municipalité de Ste-Justine-de-Newton autorise le Centre Multisports et son club cycliste ZVP-Opto Réseau à tenir son événement sur son territoire.

QUE le conseil accepte de louer le centre communautaire au tarif établi de 200 \$ et la tente au tarif établi de 250 \$. La municipalité pourra, dans la mesure de ses possibilités, prêter certains équipements de sécurité aux organisateurs (cônes orange, barricades, drapeaux, vestes de sécurité).

QUE le conseil de la municipalité de Ste-Justine-de-Newton appui la demande d'aide financière formulée par les organisateurs de l'événement à la députée de Soulanges, madame Marilyne Picard.

DE transmettre copie de la présente résolution ainsi qu'une autre copie de la résolution 20-02-06 adoptée à la séance de conseil du 11 février 2020 à la députée de Soulanges, Madame Marilyne Picard.

Points d'information générale

Le directeur général et secrétaire-trésorier explique aux membres du Conseil et à l'assistance les points d'information reçus au cours du mois de février 2020.

20-03-06

Chemin de contournement du rang 7

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton effectue des procédures avec le ministère de la Sécurité publique pour palier à la problématique de glissement de terrain dans le rang 7;

CONSIDÉRANT QUE lesdites procédures nécessitent de déplacer une partie de la route affectée par le glissement;

CONSIDÉRANT QUE les plans finaux pour le déplacement de la route ont été approuvés par tous les intervenants dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'APPROUVER les plans de lotissement préparé par Arsenault Bourbonnais Inc. en date du 24 février 2020 et d'autoriser leur transmission au

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour l'enregistrement au cadastre officiel du Québec;

D'INFORMER le Ministère des Transports du Québec de la fermeture de la bretelle du Rang 7 présente sur une partie du lot numéro 2 400 060, de son démantèlement et de sa revégétalisation;

DE CÉDER le lot projeté numéro 6 364 643 à Mme Annie De Keukeleire pour faire partie intégrante du lot numéro 6 364 642;

D'ENTREPRENDRE les démarches nécessaires auprès du Ministère des Transports du Québec pour permettre la revégétalisation de la bretelle du lot numéro 2 646 626 donnant sur le Rang 7 et sa mise en culture par la propriétaire du terrain contiguë audit lot.

20-03-07

Programmation des travaux TECQ 2019-2023 révisée

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST RÉSOLU QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux **version n° 1 révisée** ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux **version n° 1 révisée** ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.
- La municipalité atteste que la nouvelle programmation de travaux **version n° 1 révisée** matérialise uniquement le retrait du projet de réfection du garage de voirie (Projet n° 19-11-10 3) tel que transmis dans la précédente programmation de travaux **version n° 1**, car étant non admissible dans le cadre de la TECQ 2019-2023.

20-03-08 **Embauche d'une coordonnatrice pour le camp de jour et animatrice à temps partiel**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers, d'embaucher Madame Pascale Véronneau comme coordonnatrice pour le camp de jour et animatrice à temps partiel pour l'été 2020, et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un contrat de travail avec celle-ci.

20-03-09 **Approbation des tarifs du camp de jour 2020**

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers, d'approuver la grille de tarification ci-après pour le camp de jour 2020.

Résident :

340\$ - Par enfant temps plein, résident à Sainte-Justine-de-Newton

300\$ - Pour le deuxième enfant de la même famille

280\$ - Pour le troisième enfant de la même famille

270\$ - Par enfant temps partiel (20 jours), résident à Sainte-Justine-de-Newton

240\$ - Pour le deuxième enfant temps partiel (20 jours)

220\$ - Pour le troisième enfant temps partiel (20 jours)

*15\$/jour supplémentaire jusqu'à l'occurrence du prix pour un enfant temps plein (340\$)

Non-résident :

450\$ - Par enfant temps plein, non résident de Sainte-Justine-de-Newton

400\$ - Pour le deuxième enfant de la même famille

380\$ - Pour le troisième enfant de la même famille

60\$/semaine – Par enfant temp partiel, non résident de Sainte-Justine-de-Newton

*680\$ - Temps plein (40 jours), nouveau non résident de Sainte-Justine-de-Newton

15.00\$ par jour supplémentaire

Afin d'accommoder certains parents, nous offrons le mode de paiement par journée supplémentaire de 15.00\$. Ce montant sera payable à votre coordonnatrice.

20-03-10 **Embauche d'un inspecteur municipal adjoint**

CONSIDÉRANT les besoins du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues pour occuper le poste d'inspecteur municipal adjoint aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher M. Guy Lafranchise comme inspecteur municipal adjoint aux travaux publics et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un contrat de travail avec celui-ci.

20-03-11 **Modification au contrat de travail de Martine Asselin**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a embauché Madame Asselin comme directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe en 2009 ;

CONSIDÉRANT les discussions entre le directeur général et secrétaire-trésorier et Madame Asselin au sujet de son contrat de travail ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Asselin a convenu avec le directeur général et secrétaire-trésorier de reconfigurer ses conditions de travail à compter du 1^{er} avril 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder à la signature d'un nouveau contrat de travail satisfaisant les deux parties.

20-03-12 **Embauche d'une adjointe administrative**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers, d'embaucher Madame Marie-Pierre Coallier comme adjointe administrative à 30 heures par semaine et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un contrat de travail avec celle-ci.

20-03-13 **Demande de carte de crédits Desjardins**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. Que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton délègue à M. Joel Kra, secrétaire-trésorier, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
2. Que la Municipalité soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;
3. Que la Municipalité s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

4. Que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
5. Que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;
6. Que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

20-03-14

Changement du responsable des services électroniques clicSÉQR

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE M. Joel-Désiré Kra, directeur général et secrétaire-trésorier (ci-après le représentant), soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le maire de la Municipalité, M. Denis Ranger soit autorisé à apposer sa signature sur la présente résolution au nom de l'ensemble du conseil municipal pour faire valoir ce que de droit. Un exemplaire de cette résolution entrant en vigueur le 10 mars 2020 est conservé au registre des procès-verbaux de la Municipalité et en fait partie intégrante.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

20-03-15

Dérogation mineure – projet résidentiel Construction Roger Bilodeau

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6 du *Règlement sur les dérogations mineures* numéro 331, le conseil municipal doit rendre une décision sur toute demande de dérogation mineure qui lui est présentée;

CONSIDÉRANT QUE Construction Roger Bilodeau a présenté une demande de dérogation mineure en février 2020 pour un projet de lotissement résidentiel concernant les lots 4 428 444, 4 428 445, 4 428 497 et 4 587 113, pour lesquels ils désirent obtenir une réduction de la superficie minimale des lots et de la longueur de la courbe pour la rue projetée tel que spécifié dans le plan d'arpentage numéro F2019-16238;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont fait foi le rapport dudit Comité en date du 29 mai 2019;

CONSIDÉRANT la norme du Ministère des transports en ce qui concerne l'espacement minimal de 200 mètres entre les carrefours situés dans leur emprise;

CONSIDÉRANT le refus du Ministère des transports relatif à l'espacement insuffisant entre la rue projetée débouchant sur la route 325 et la rue Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT QUE Construction Roger Bilodeau s'engage à effectuer une étude de circulation afin de s'assurer de la sécurité du projet;

CONSIDÉRANT QUE ce projet résidentiel n'est pas en inadéquation avec le plan d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a un potentiel de développement résidentiel limité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ACCEPTER cette demande de dérogation mineure conditionnellement à ce que chaque lot projeté soit raccordé à l'aqueduc ;

Il est également résolu d'appuyer le projet résidentiel de Construction Roger Bilodeau dans le cadre de sa demande d'accès au réseau routier provincial au Ministère des Transports.

20-03-16 **Dérogation mineure – lot 2 398 021**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'ajourner cette demande pour réflexion.

20-03-17 **Demande d'autorisation à la CPTAQ – Ferme avicole Rigaud Inc.**

ATTENDU QU'une demande d'autorisation doit être effectuée auprès de la CPTAQ pour obtenir une autorisation de lotissement et d'aliénation pour le lotissement et la vente du lot 2 397 922;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton doit formuler une résolution pour appuyer ou non ladite demande et la transmettre à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de lotissement et d'aliénation ne changera pas la nature des activités agricoles déjà exercées sur le lot susmentionné;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire actuel a effectué les études nécessaires pour s'assurer de la viabilité à long terme de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton appuie la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Ferme avicole Rigaud Inc. pour le lotissement et l'aliénation du lot 2 397 922 du cadastre du Québec.

20-03-18 **Règlement n° 360 (RMH 399-2020) sur la circulation**

Le conseiller Danic Thauvette donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption, le règlement n° 360 (RMH 399-2020) sur la circulation remplaçant le règlement n° 308 (RMH 399).

20-03-19 **Approbation de coûts supplémentaires relatifs à l'achat d'un conteneur à trois portes**

CONSIDÉRANT la résolution 20-02-17 autorisant l'achat de deux conteneurs pour un coût de 10 300 \$, taxes en sus.

CONSIDÉRANT la modification au projet initial, soit un conteneur avec trois portes plutôt qu'un conteneur à une porte;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité, d'approuver les coûts supplémentaires de 2 607.34 \$ relatif à l'achat d'un conteneur à trois portes.

20-03-20 **Achat de chasse neige pour le camion Sterling**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'acquisition d'un chasse neige pour le camion Sterling au coût de 14 584.88 \$ taxes en sus.

20-03-21 **Acquisition d'un véhicule électrique**

CONSIDÉRANT l'analyse des frais de déplacement des employés municipaux et des coûts d'entretien du camion F-250 des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'engagement de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton en matière de développement durable et de protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT l'article 12.3 du règlement de gestion contractuelle numéro 355;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à 3 voix contre une, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'acquisition d'un véhicule électrique de marque et modèle Chevrolet Bolt EV 5D LT (2LT) chez CADILLAC CHEVROLET BUICK GMC DE L'ÎLE PERROT au coût de 39 943.69 \$, taxes incluses et déductions faites des subventions gouvernementales à l'achat d'un véhicule électrique.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder au paiement des frais d'immatriculation, d'assurance, et divers concernant la préparation dudit véhicule, et de signer tout document nécessaire pour et au nom de la Municipalité relative à ladite transaction.

POUR	CONTRE
Shawn Campbell	Éric Dufresne
Danic Thauvette	
Denis Pouliot	

20-03-22 **Borne électrique de recharge**

Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers, d'accepter la soumission de Groupe Irenode pour l'acquisition d'une borne électrique de recharge au coût de 3 699 \$, taxes en sus.

Il est également résolu d'accepter la soumission de Lionel Bourbonnais et fils au coût de 1 550 \$, taxes en sus, pour les frais d'installation de la borne de recharge.

20-03-23 **Paniers de fleurs**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la citoyenne au nom de Mme Kimberly Cormack à contribuer bénévolement au choix des assortiments de fleurs pour la Municipalité et d'autoriser la pose de paniers de fleurs sur la montée de la Station.

20-03-24 **Mobiliers urbains recyclés**

Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'acquisition de mobiliers urbains recyclés au coût de 6 000 \$, taxes nettes.

20-03-25 **Défibrillateur au centre communautaire**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'acquisition d'un défibrillateur au coût de 1 867.94 \$ taxes en sus pour le centre communautaire.

20-03-26 **Projet de fermettes – Lot 2 398 130**

CONSIDÉRANT QUE M. Yvon Lavallée souhaite lotir le lot 2 398 130 afin d'en faire un projet résidentiel composé de fermettes et qu'une demande d'autorisation est nécessaire auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour accepter ledit projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a un potentiel de développement résidentiel limité;

CONSIDÉRANT QUE M. Yvon Lavallée s'engage à effectuer, à ses frais, toutes les études nécessaires pour la réalisation dudit projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers

D'APPUYER le projet de M. Yvon Lavallée ;

D'AFFIRMER que la Municipalité s'engage à lui apporter l'aide nécessaire à la réalisation du projet, sans contribution financière et conditionnellement à ce que ce projet respecte la réglementation municipale lors de la demande officielle de permis.

20-03-27 **Afficheur de vitesse**

Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'acquisition d'un afficheur de vitesse chez Traffic Logix Corporation au coût de 2 729 \$, taxes et frais de transport en sus.

20-03-28 **Frais d'arpentage relatifs au dossier du rang 7**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton effectue des procédures avec le ministère de la Sécurité publique pour palier à la problématique de glissement de terrain dans le rang 7;

CONSIDÉRANT QUE les plans finaux pour le déplacement de la route ont été approuvés par tous les intervenants dans ce dossier;

CONSIDÉRANT les négociations entreprises avec la propriétaire des terrains adjacents au chemin de contournement du rang 7 pour l'achat d'une partie des lots 2 398 011 et 5 965 548;

CONSIDÉRANT la résolution 20-03-06;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service d'Arsenault Bourbonnais Inc. au coût de 850 \$, taxes en sus, pour effectuer le complément de relevé et les plans nécessaires au dépôt d'une demande au Ministère des Transports dans le but de fermer et remettre en culture la portion de bretelle accédant au 7^e rang appartenant audit Ministère.

20-03-29 **Camion incendie**

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers de former un comité interne afin de discuter des besoins et des coûts relatifs à l'achat d'un nouveau camion incendie.

Période des questions de l'assistance.

Les personnes présentes dans l'assistance posent des questions au conseil municipal. Il s'agit essentiellement de questions portant sur :

1. Réfection du rang 4
2. Collecte des encombrants et résidus alimentaires
3. Réfection des trottoirs

20-03-30 **Levée de la séance**

À vingt et une heure et cinquante-trois (21h53) l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

Maire

Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Denis Ranger, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire